



Heure de menage après fin de travail

Par **valye**, le **28/06/2016** à **08:00**

Bonjour, je suis en 30 heures (plus 13 heures par mois en heures supplémentaire possible) en tant que serveuse et tout ce qui est compris dedans, nettoyage et autres. Cependant mes horaires sur mon planning se terminent à 23 heures les vendredis et samedis mais une fois fermé il reste le nettoyage jusqu'à 23 heures 45 environ qui ne me sont pas comptés en plus, ni payés. Est-ce normal ou dois-je dire à mon employeur de modifier mon planning en tenant compte de ce 3/4 d'heures en plus. Aussi le samedi ma patronne ferme plus tôt quand il n'y a pas de monde a-t-elle le droit de reporter les heures que je n'ai pas faites parce qu'elle a décidé de fermer ? et enfin j'ai droit à 2 jours et demi de congés par semaine travaillée à partir de quand pourrais-je en bénéficier et devrais-je attendre que ce soit mes employeurs qui décident de fermer pour me les donner ou suis-je en droit de demander des congés même si eux décident de ne pas en prendre ?? merci infiniment car je ne trouve pas où me renseigner par téléphone.

Par **Lag0**, le **28/06/2016** à **08:10**

Bonjour, rnrn1 - Il est bien évident que le temps de nettoyage après la fermeture de l'établissement est du temps de travail effectif. rnrn2 - Votre employeur doit vous fournir du travail pour l'horaire prévu au contrat. S'il ne le fait pas (décision de fermeture anticipée de l'établissement), il doit vous payer normalement conformément au contrat. Les heures non travaillées dans ces conditions ne sont pas à rattraper. rnrn3 - Vous acquérez 2 jours 1/2 de congés payés par mois de travail pas par semaine ! Normalement, vous acquérez des congés du 1er juin (année n-1) au 31 mai (année n) (une autre période est possible selon les entreprises), ces congés sont ensuite à prendre du 1er mai (année n) au 30 avril (année n+1). rnC'est l'employeur qui fixe les dates des congés en respectant certaines règles, mais il

peut aussi recueillir vos souhaits, sans pour autant être obligé de les respecter.